

LES AIDES DU DÉPARTEMENT EN INVESTISSEMENT

Structures	Nature du projet	Taux	Plafond
Médiathèques "têtes de réseau" et bibliothèques structurantes	Construction, extension, travaux, équipement mobilier	50 % du budget HT	170 000 € 70 000 € pour les communes de moins de 3 000 habitants
	Étude préalable à l'élaboration d'un projet culturel de territoire en matière de lecture publique (accompagnement par un cabinet, Biblioremix, etc.) Informatique et logiciel de gestion, tablettes, liseuses, consoles de jeux, outils électroniques et de fabrication numérique.		30 000 €
Autres bibliothèques (hors points lecture)	Construction, extension, travaux, équipement mobilier, logiciel de gestion et informatique, tablettes, liseuses, consoles de jeux, outils électroniques et de fabrication numérique.	30 % du budget HT	30 000 €

Pour les projets qui peuvent être éligibles à la Dotation générale de décentralisation - DGD bibliothèques, l'aide du département est attribuée uniquement en complément de l'aide de la DRAC Centre-Val de Loire, les dossiers doivent indiquer le montant sollicité auprès de la DRAC.

Le département accordera des aides uniquement sur des projets identifiés en amont et il ne sera plus octroyé d'aide pour des demandes de réassorts ponctuels.